



La section européenne est ouverte à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise de l'espagnol.

C'est une section ouverte à tous : elle s'adresse aussi bien aux élèves qui ont suivi une 3ème euro en collège qu'aux élèves sérieux, intéressés et motivés qui désirent donner une coloration européenne à leurs études.

Ce n'est pas une section élitiste réservée à un petit nombre d'élèves.

Il n'est pas nécessaire de passer un examen de sélection.
Il n'est pas requis d'être bilingue mais il est conseillé d'avoir des bases solides en espagnol.



## CLASE

## EURO ESPAÑOL



Les enseignements dispensés reposent sur les programmes en vigueur. Ils sont cependant aménagés.

Pour la section EURO, la philosophie ou l'histoire-géographie sont enseignées en espagnol.



C'est une section où l'échange est à la base des cours : communiquer, écouter échanger, partager, argumenter, confronter des opinions. Aider à développer et à améliorer les capacités de compréhension et d'expression des élèves.



- Conduire les élèves à une pratique effective et progressive de l'espagnol en situation de communication.
- Participer à des **échanges scolaires**.
- Participer au programme MOBISUDNORD qui permet de partir 1 mois en Espagne en immersion.
- La mention "section européenne" est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.
- Faire en sorte que les élèves soient capables de s'approprier les compétences nécessaires pour acquérir un excellent niveau linguistique.
- Préparer les élèves à la Certification, conçue sur la base du CECRL et délivrée par un organisme certificateur internationalement reconnu.

Cette certification est offerte à des élèves volontaires, scolarisés en sections européennes en classe de seconde.
Selon leur niveau de langue, les élèves hispanistes pourront se voir délivrer la certification au niveau A2 (utilisateur élémentaire).